



**SAINT-SIMÉON**



# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

## REVENUS (2 368 875\$)

<b>TAXES :</b>		<b>1 593 073\$</b>
Foncière :	914 088\$	
Locative :	32 478	
Eau :	219 823	
Égout :	133 000	
Vidange fosses septiques :	32 284	
Ordures :	220 000	
Collecte sélective :	40 100	
Déneigement (secteur Port-aux-Quilles) :	1 300	
<b>PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES :</b>		<b>55 251</b>
Foyer :	34 368\$	
École :	16 126	
Terrains gouvernementaux :	4 757	
<b>AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES :</b>		<b>322 065</b>
Ententes intermunicipales :	14 000\$	
Permis, mutations, carrières, intérêts, etc. :	88 257	
Autres (photocopies., loyers, etc.) :	23 288	
Camping :	150 920	
Loisirs :	34 900	
Atelier préscolaire :	4 500	
Camp de jour :	6 200	
<b>TRANSFERTS :</b>		<b>178 486</b>
- Inconditionnels :	81 047\$	
- Conditionnels :	97 439	
<b>AFFECTATIONS :</b> (Appropriation du surplus)		<b>220 000</b>

Fenêtre sur le fleuve, carrefour de Charlevoix • www.saintsimeon.ca



LES ARTS  
ET LA VILLE



La Chantaine  
à l'Écluse



SAINT-SIMÉON  
VILLAGE  
NATURE  
de Charlevoix  
Camping  
Municipal

TOURISME  
SAINT-SIMÉON

Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

502, rue St-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon (Québec) Canada G0T 1X0

Téléphone: 418.620.5010 • télécopieur: 418.620.5011 • info@saintsimeon.ca

# DÉPENSES (2 368 875\$)

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</b>	<b>432 119\$</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE :</b>	<b>377 404\$</b>
Législation :	63 177\$	Centre communautaire :	127 850\$
Gestion financière :	226 800	Carnaval :	12 725
Gestion du personnel :	1 000	Camp de jour & relâche :	30 230
Greffes :	4 800	Maison des Jeunes :	2 300
Évaluation :	43 427	Piste de ski :	2 850
Autres :	92 915	Patinoire :	14 850
		Plage :	2 275
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE :</b>	<b>178 551</b>	Camping :	100 155
Police :	87 966\$	Parc de Baie-des-Rochers :	3 000
Pompiers :	89 985	Subventions aux organismes :	40 650
Sécurité civile :	600	Bibliothèque :	20 110
		Atelier pré-scolaire :	19 200
		Site de la croix :	1 209
<b>TRANSPORT :</b>	<b>377 316</b>	<b>FRAIS DE FINANCEMENT (intérêts):</b>	<b>99 147</b>
Voirie :	245 736\$	Dette - eau potable :	80 000\$
Enlèvement de la neige :	89 143	- caserne :	11 186
Éclairage des rues :	26 300	- centre communautaire :	5 241
Circul.-Transp. en commun :	16 137	- assainissement :	2 320
		- frais bancaires :	400
<b>HYGIÈNE DU MILIEU :</b>	<b>486 331</b>	<b>REMBOURSEMENT EN CAPITAL :</b>	<b>151 578</b>
Aqueduc :	124 650\$	Dette - eau potable :	87 344\$
Assainissement :	104 400	- assainissement :	22 150
Vidange fosse septique :	30 480	- Centre communautaire :	10 000
Ordures :	199 185	- caserne :	14 500
Collecte sélective :	27 616	Fonds de roulement :	17 584
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE :</b>	<b>4 800</b>	<b>IMMOBILISATIONS :</b>	<b>93 500</b>
HLM :	4 800\$	Loisirs :	2 500
		Camping :	20 000
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME,</b>		Mise en valeur - Place publique :	31 000
<b>DÉVELOPPEMENT :</b>	<b>168 129</b>	Promotion & développement :	10 000
Urbanisme :	42 675\$	Voirie :	30 000
Promotion + développement :	90 054		
Comité d'embellissement :	28 000		
Village relais + Politique Familiale:	2 400		
Patrimoine & mise en valeur :	5 000		

# DOCUMENT EXPLICATIF

## - TAXE FONCIÈRE (aucune augmentation)

Le taux de la **taxe foncière** demeurera à **99¢** du 100\$ d'évaluation.



## - TAXE LOCATIVE (aucune augmentation)

Le taux de la **taxe locative** demeurera à **3,35\$** du 100\$ d'évaluation.

Cette taxe s'applique aux commerces et autres activités, à l'exclusion du résidentiel.



## - TAXE D'ORDURES (aucune augmentation)

- Par logement : 225\$
- Par résidence secondaire :  
(chalet non desservi) : 190\$
- Par commerce de base : 338\$

## - TAXE DE COLLECTE SÉLECTIVE (aucune augmentation)

- Par logement : 35\$
- Par résidence secondaire :  
(chalet non desservi) : 23\$
- Par commerce : tarif de base: entre 57\$ et 305\$



## - TAXE D'AQUEDUC (aucune augmentation)

### Secteur village

- Par logement : 370\$
- Par commerce : 461,50\$
- Pour les terrains vacants desservis : entre 160\$ à 528\$

### **Pour les piscines :**

- 1 000 à 10 000 gallons : 40\$
- plus de 10 000 gallons : 60\$

### Secteur de Baie-des-Rochers (légère augmentation)

La taxe d'aqueduc de base :

- Par logement : passe de 165\$ à 175\$
- Par commerce : passe de 285\$ à 302\$

### **Patinoires :**

- propriétaire branché sur un réseau d'aqueduc municipal : 50\$



## - TAXE D'ÉGOUT ASSAINISSEMENT (aucune augmentation)

- Par logement : 250,50\$
- Par commerce de base : 344,00\$
- Pour les terrains vacants desservis : entre 116,50\$ et 344,00\$



## - TAXE DE SECTEUR (Chemin du Lac Port-aux-Quilles) : (diminution)

Suite au nouveau contrat de déneigement accordé à la baisse, la taxe passe de 120,50\$ à 100\$ par logement.

Cette taxe s'applique uniquement aux résidents du chemin du Lac Port-aux-Quilles.

## -TAXE POUR VIDANGE ET TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES (légère augmentation)

La taxe est indexée selon l'IPC soit 1,6%.

- le tarif pour une résidence ou un commerce permanent passe de 103\$ à 105\$;
- Le tarif pour une résidence ou un commerce saisonnier passe de 51.50\$ à 52.50\$.

Fréquence de la vidange :

- aux 2 ans pour une résidence ou un commerce permanent;
- aux 4 ans pour une résidence ou un commerce saisonnier.

